

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
28 février 2005
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 23 février 2005, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Président du Comité
du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001)
concernant la lutte antiterroriste**

J'ai l'honneur de me référer à la lettre de mon prédécesseur en date du 7 février 2004 (S/2004/128), par laquelle celui-ci transmettait le quatrième rapport présenté par la Croatie au Comité contre le terrorisme, en application du paragraphe 6 de la résolution 1373 (2001).

Après avoir attentivement examiné le rapport avec le concours de ses experts, le Comité contre le terrorisme a écrit au Représentant permanent de la Croatie auprès de l'Organisation des Nations Unies pour lui faire part de ses observations préliminaires et inviter son pays à lui présenter une réponse sous la forme d'un cinquième rapport d'ici au 26 avril 2005.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1373 (2001)
concernant la lutte antiterroriste
(*Signé*) Andrey I. Denisov

